

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de M.BOURGEOIS Noël, Maire, en présence de 13 conseillers sur 14 en exercice.

Secrétaire de séance : Mr MELIN André.

A donné pouvoir : Mme LATU Michèle à Mme HENRIET Chantal.

Lecture est faite du compte rendu de la dernière séance.

M. BLAVIER Mickaël indique qu'il s'est abstenu concernant l'entretien des chemins. Après rectification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations :

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de PPRI de la Vallée de l'Aisne qui sera soumis à enquête publique à l'automne 2017 approuve à l'unanimité ce projet de PPRI.

Avant projet rue Turenne :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avant projet présenté par le Maire concernant les travaux à réaliser rue Turenne.

Ces travaux de voirie consistent à :

- Enfouir les réseaux : éclairage public, téléphone, électricité
- Mise en accessibilité des trottoirs
- Modification sens de circulation : 1 voie unique de la rue Saint Basle à la rue Jules Capette.
2 voies de la rue Pasteur à la rue Jules Capette.

Itinéraire Charlemagne :

Le Conseil Municipal accepte la réalisation d'un circuit « Charlemagne » dans la collectivité par la mise en place de panneaux d'informations.

Aménagement Parc de Loisirs terrain de camping :

Le Conseil Municipal accepte l'aménagement d'un arboretum en partenariat avec l'établissement « La Baraudelle » sur le terrain de loisirs du camping.

Affaires financières :

- Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la demande formulée par M. Marc-Olivier COLAS et Mme FALZONE Anissia souhaitant une mise à disposition du terrain qui borde l'ancienne caserne qu'ils occupent actuellement en tant que locataires, considérant que des propos déplacés ont été tenus à l'encontre de la collectivité par un des demandeurs, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité cette mise à disposition.
- Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par la société EUROBENGALE pour la fourniture et le tir du feu d'artifice du 13 juillet. Coût 2479,22 € HT.
- Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par la SARL QUARAC'TERRE de Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux pour l'engazonnement de la parcelle située entre les logements personnes âgées personnes handicapées rue Turenne : coût 2970 € HT.
- Dans le cadre des travaux d'assainissement à venir, le Conseil Municipal :
 - accepte le devis du Bureau d'Études DUMAY pour le relevé topographique des diverses rues de la Commune : coût 6960 € HT.
 - sollicite pour ces travaux une subvention de l'agence de bassin Seine Normandie au taux de 50 %.
- Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de bail avec FREE Mobile qui souhaite installer des antennes sur le Grand château d'eau.
La redevance annuelle qui sera versée par FREE Mobile à la collectivité sera de 3000 €.

- Le Conseil Municipal accepte de répondre favorablement à la demande de M. BOULEAU Jérémy de louer l'immeuble communal situé au N°16 de la Rue Jean Noizet (ancien - bureau tabac) pour y exercer une activité professionnelle (local d'exposition peinture et activité tatouages).
Le Conseil Municipal accepte la réalisation de travaux avant mise en location (peinture, électricité, plomberie).
- Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du devis réalisé pour la réfection complète du Chemin de la Grande Jacqueline (45 170 € HT) :
 - souhaite que cette réfection se fasse en plusieurs étapes.
 - accepte dans un premier temps que le curage bordant ce chemin soit réalisé – coût 2400 € HT. Travaux confiés à l'entreprise PERCEBOIS Denis.
- Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de participation financière sollicitée par l'Ecole Saint-Louis de Vouziers pour un élève de la Commune fréquentant cet établissement.
(1 voix contre Mme PARIS Marie-Christine)
- Le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 150 € au FJEP d'ATTIGNY pour l'organisation du concours photos.

Affaires diverses :

- Le Maire informe le Conseil Municipal que les estivales d'ATTIGNY prévues le 15 Juillet sont annulées par manque d'exposants en nombre suffisant.
- Le Conseil Municipal accepte de mettre gracieusement la Salle des Fêtes à disposition de l'Odysée de l'Espoir le 11 Juillet 2017 pour une manifestation en faveur de l'association des scléroses en plaques.

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- d'une demande formulée par un résident de la Baraudelle au sujet d'un aménagement de voirie.
- de la demande de M et Mme Hubert DETANTE pour la réalisation d'un passage bateau au droit de leur garage.
- de la lettre de remerciement du Club Nautique Vouzinois pour la subvention que la Commune leur a octroyée.
- de la date de réception des travaux du Béguinage (07/07/2017 à 10h).
- de la mise en place d'un Groupement d'Entraide Mutuelle (GEM) itinérant sur les Communes de VOUZIERES, ATTIGNY et RETHEL.
- du PV d'avertissement reçu par la Commune pour arrosage des fleurs après 9h du matin.
- d'une campagne de sensibilisation effectuée par la Croix Rouge du 10/07 au 05/08/2017.
- des horaires d'été de La Poste.
- du retrait définitif des cabines téléphoniques.
- du passage du jury régional des Villes et Villages Fleuris le 20/07/2017 à 11h.
- que les activités périscolaires ne seront pas reconduites à la rentrée, le SIVU ayant demandé le retour à la semaine des 4 jours suite à une enquête effectuée auprès des parents d'élèves, qui dans la grande majorité (80%) étaient favorables à ce retour.

La séance est levée à 23h15.

Service des Eaux :

Les personnes souhaitant se faire mensualiser pour la facture d'eau 2018 doivent déposer un RIB en Mairie avant le 15 Novembre prochain.